République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT **AVEYRON**

de la COMMUNE DE ROUSSENNAC Séance du jeudi 08 février 2024

Date de la convocation 31/01/2024 Date d'affichage

L'an deux mille vingt-guatre et le huit février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),

31/01/2024 Membres:

12

15

En Excercie: Présents: 11 Votants:

Présents: Marie-Laure CAMBOULAS, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Françoise

VIAROUGE

Représenté(e)s: Jean-Claude FROMENT par Joël FROMENT

Excusé(e)s: Thibault CAMMAN, Thomas LAMOTTE, Guillaume POUJOL

Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS

Objet: Demande de subvention département de l'Aveyron : Aménagement et revalorisation des espaces publics du cœur de village de Roussennac – tranche 1 (programmes cœur de village et RD en traverse) : - DE_20240208_006

M le Maire rappelle qu'il a été décidé de lancer un projet d'aménagement et de revalorisation du cœur de village de Roussennac. Pour cela, une procédure adaptée a été réalisée le 01 juillet 2022. Suite à la commission d'appel d'offre le groupement d'entreprises suivant a été retenu par la délibération DE 20220826 002 en date du 26 août 2022 :

- Conception d'ensemble/études aménagements urbains et paysagers : M Causse Patrice paysagiste concepteur
- Etudes voirie et réseaux divers, chaussée : Aveyron Etude Environnement (A2E)

Un projet d'aménagement global en plusieurs tranches a été proposé. Le conseil municipal de Roussennac souhaite réaliser durant l'année 2024, une tranche de travaux incluant les sections « la traverse, place du Pargou et la rue du centre».

Un coût global a été estimé pour cette tranche. Celui-ci correspond à un montant de 594 350€ HT

Afin de pouvoir lancer la tranche 1 de cette opération (place du Pargou, rue du centre et traverse), le conseil municipal de Roussennac après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

de solliciter l'aide du département de l'Aveyron dans le cadre du programme « cœur de village » pour un montant de 50 000€, dans le cadre du programme « RD en traverse » pour un montant de 80 000€ (environ 400m linéaire) et de solliciter le produit provenant des amendes de police pour un montant de 30 000€ afin de financer les équipements de sécurité du projet d'aménagement de la tranche 1 de l'aménagement et la requalification des espaces publics du village de Roussennac.

Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue Date de réception de l'AR: 10/02/2024 012-211202064-20240208-DE_20240208_006-DE Montant éligible

Programmes départementaux de financement d'opérations d'investissement	et pourcentage de financement	Montant attendu
Cœur de village	235 850,00 € (25%)	50 000 €
RD en traverse	329 350,00 €	80 000 €
Produits venant des amendes de police	62 448,00 € (50%)	30 000 €

 De définir le plan de financement suivant pour la rénovation de la tranche 1 du réaménagement et revalorisation des espaces publics du village de Roussennac:

Tranche 1 (cœur de village + RD en traverse):

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant total des travaux HT de l'opération	Montant des travaux éligibles	Pourcentage sur les montants éligibles	Pourcentage sur l'opération	Montant de l'aide attendue
Région	Sollicitée		468 460,00€	20%	13,46%	80 000,00€
Conseil départemental	Sollicitée	594 350 €	565 200,00€		26,92%	160 000,00 €
Etat (DETR)	Sollicitée		512 420,00€	25%	21,55%	128 105,00 €
Agence de l'eau	Sollicité		53 180,53€	50%	4,47%	26 590,25€
Etat (fonds vert)	Sollicitée		121 387,50€	25%	5,11%	30 346,88€
Autofinanceme nt					28,49%	169 307,87 €

- De préciser que les dépenses seront inscrites au budget 2024 de la commune de Roussennac.
- De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire afin de solliciter toutes les aides par rapport à cette opération.

La commune sera maître d'ouvrage de cette opération.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture le 10 février 2024 et publication ou notification le 10 février 2024 Roussennac, le 10 février 2024. Pour extrait conforme.

Le Maire

Sébastien CAYSSIALS

La secrétaire de Séance Marie-Laure CAMBOULA

> Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue Date de réception de l'AR: 10/02/2024 012-211202064-20240208-DE_20240208_006-DE

Mairie de Roussennac 12220 ROUSSENNAC

🖀 : 05 65 63 70 68 - 🖶 09 60 44 37 94 - mél : roussennac.mairie@wanadoo.fr